

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY  
GERARD**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 20/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018  
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Scénographie urbaine pignon immeuble 66 avenue de la Libération - Pointe Texier -  
Désignation du jury pour sélection d'un concepteur-réalisateur**

**Pour accompagner le réaménagement de la pointe Texier, qui fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre en cours, la réalisation d'une scénographie urbaine est proposée sur le pignon du 66 avenue de la Libération. Dans ce cadre, il convient de désigner le jury de sélection des candidatures puis des offres.**

\*\*\*

**1- Le contexte**

La nécessaire déconstruction de deux bâtiments vétustes dans le périmètre du quartier de la Gare a amené la Ville de Quimper à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de ces bâtiments et l'aménagement des espaces publics autour du rond-point Texier et situés à l'angle de la rue Brossolette et de l'avenue de la libération.

Le groupement B3i/Eland a été retenu pour cette étude de maîtrise d'œuvre complète.

Les travaux vont consister en :

- la démolition des deux bâtiments 66 bis et 66 ter avenue de la Libération ;
- la création d'un nouveau mur de soutènement en béton dont la forme évoque une faille ;
- un aménagement paysager singulier et qualitatif ;
- la création d'un escalier entre l'avenue de la Libération et la rue Brossolette ;
- une installation lumière mettant en valeur le projet.

L'étude a révélé l'intérêt de faire appel à un scénographe urbain pour enrichir le projet d'espaces publics, notamment par une intervention sur le haut pignon qui sera dégagé par les démolitions.

## **2- Le programme de la scénographie**

La présente étude concerne la conception et la réalisation d'une scénographie urbaine sur le pignon du 66 avenue de la Libération (environ 120m<sup>2</sup>) accompagnant le projet d'espaces public.

La mission de scénographie urbaine permettra :

- de mettre en scène l'entrée de ville et le renouveau du quartier de la Gare ;
- de tirer parti de l'ampleur du pignon dégagé par la démolition des bâtiments ;
- de mettre en résonance le concept et la qualité paysagère des espaces publics.

La copropriété du 66 avenue de la Libération, par leur procès-verbal du 13 juin 2017, a donné son accord pour la réalisation de cette scénographie. Une convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières sera signée.

## **3- Déroulement de la procédure et indemnité des candidats non retenus**

La procédure se déroulera en deux temps :

- une phase ouverte de sélection des candidatures à l'issue de laquelle quatre candidats seront retenus pour remettre une offre ;
- une phase offre lors de laquelle les quatre candidats remettront une esquisse accompagnée d'une offre financière.

Il est proposé d'indemniser les trois candidats non retenus à hauteur de 2000 euros HT.

## **4- Désignation des membres du jury**

Le prestataire sera choisi parmi quatre candidats admis à présenter une offre par le pouvoir adjudicateur après avis d'un jury.

\*\*\*

1 - Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à indemniser les trois candidats non retenus à hauteur de 2 000 euros HT.

2 - Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire.

Les conseillers municipaux suivants constitueront le jury pour la sélection des candidatures puis des offres :

- *M. André GUENEGAN ;*
- *M. Guillaume MENGUY ;*
- *M. Allain LE ROUX ;*
- *Mme Corine NICOLAS ;*
- *Mme Gwénaëlle GOUZIEN*
- *M. Daniel LE BIGOT*

jury dans lequel siègera également M. Pierre ALEXANDRE, architecte des bâtiments de France.